

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

DU MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023

Lieu : Ressourcerie - Menneval

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président

« Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Excusés :

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Présidente « tri sélectif »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Présidente « Communication »

Absents :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre LEGROS

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Madame Nora GOSSET, Responsable Ressources Humaines

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Madame Marlène CORDEY, Gestionnaire des Affaires Générales

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable CETRAVAL

Monsieur Gilles ALLEAUME, Responsable Système d'information

Madame Dominique BOITEL, Responsable Communication

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président, ouvre la séance à 9 heures 35.

ÉTAT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

Six décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 5 JUILLET 2023

Le procès-verbal est approuvé, sans modification, en séance.

NOTES D'INFORMATION

GESTION INFORMATISEE DE L'EXPLOITATION

M. Marouard présente le dossier et précise que les moyens informatiques actuels ne sont pas en adéquation avec les projets de développement du SDOMODE. Il détaille donc les achats envisagés en commençant par l'acquisition d'un logiciel de « Centralisation des données ». Ceci afin de permettre un interfaçage entre les nouveaux logiciels que le SDOMODE acquerra et ceux déjà existants.

M. Person précise avoir reçu la semaine précédente de potentiels candidats capables de fournir ces différentes prestations mais certains sont plus compétents sur le fond et d'autres sur la forme.

M. Beuriot s'inquiète : « Ne cherche-t-on pas le mouton à cinq pattes ? »

M. Person pense que non car les répondant seront probablement des mandataires de groupements.

M. Beaudouin s'inquiète lui du nombre d'interfaçages qui pourrait poser des problèmes avec les différentes versions de logiciels.

M. Alleaume répond que certaines entreprises sont des professionnelles de l'interfaçage depuis 30 ans et qu'il faudra sélectionner une entreprise qui sera spécialiste en la matière.

M. Beaudouin demande quelle est l'estimation de budget pour ce projet.

M. Person répond qu'il faudra vraisemblablement compter un amortissement de 50 000 € par an, pendant 5 ans.

M. Delaporte conclut : « On connaît nos besoins, c'est un projet global, pas facile mais indispensable ».

CONSULTATION EN APPEL D'OUVERT POUR UN MARCHE DE TRAVAUX DE POSE DE BARRIERES EN DECHETTERIE

Suite à la présentation du projet précédent, M. Marouard demande donc aux élus d'autoriser le Président à lancer un marché de pose et fourniture de barrières qui devra s'interfacer avec le logiciel de centralisation des données. Il précise que pour tous les candidats une visite des sites sera obligatoire afin de connaître les contraintes de toutes les déchèteries et de remettre une offre précise et cohérente.

M. Legros insiste sur le fait que le passage en déchèterie puisse se faire grâce au smartphone.

M. Person répond qu'il est prévu que des caméras puissent lire les plaques d'immatriculations mais qu'un enregistrement des données sur smartphone sera nécessaire avant le passage en déchèterie.

M. Marouard ajoute que l'objectif, pour le moment, est de pouvoir faire baisser la benne « encombrants », mais qu'à l'avenir il va falloir tracer tous les apports de toutes les filières des particuliers et des professionnels.

M. Delaporte ajoute : « il faut mettre la main sur un bon outil polyvalent afin de faire des économies de traitement des déchets »

M. Beuriot précise qu'avec la mise en place de la tarification incitative, la relation avec l'utilisateur est en train d'évoluer : « On demande à l'utilisateur de faire un effort supplémentaire, on va arriver à une relation de clients à entreprises même au sein du service publique. Il faut donc des outils fiables et précis. C'est l'avenir. »

M. Marouard conclut : « Nous souhaitons installer les barrières sur 8 sites en 2024. Le but est d'équiper toutes les déchèteries d'ici fin 2025 ».

Les élus décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de travaux de pose de barrières sur les déchèteries.

Article 2 : La durée du marché est fixée à 4 ans maximum à compter de sa notification.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 2158.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

ATTRIBUTION APRES LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU MARCHE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

M. Fabre présente le dossier et explique que la commission d'appel d'offre, réunie plus tôt, a décidé d'attribuer cet accord-cadre aux 2 entreprises y ayant répondu. En effet Totalenergies et GEDIA sont 2 entreprises qui ont déjà travaillé avec le SDOMODE et leurs offres étaient toutes les 2 de bonnes qualités. Il rappelle que 4 marchés subséquents d'un an seront lancés afin de déterminer le nom de l'attributaire de chacun de ces marchés.

Les élus décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 5 juillet 2023, rendue exécutoire le 7 juillet 2023, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à marchés subséquents ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 6 septembre 2023 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offre qui attribue l'accord cadre de « Fourniture d'énergies électriques » (2023-SDOM-011) pour l'ensemble des lots : Centre de tri (lot 1), Cetravail (lot 2), bureaux administratifs (lot 3) et quais de transfert et Ressourcerie (lot 4) aux sociétés suivantes :

- **TOTALENERGIES** dont le siège social se situe 2 bis, rue Louis Armand 75015 Paris
- **GEDIA ENERGIES et services** dont le siège social se situe 9 rue des fontaines 28100 Dreux

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans. L'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} novembre 2023.

La durée des marchés subséquents est de 1 an. Le délai d'exécution du dernier marché subséquent ne peut excéder de plus de 3 mois la date limite de validité de l'accord-cadre.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs couverts par la durée de l'accord-cadre.

PRÉSENTATION DU DOSSIER DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

NOTE D'INFORMATIONS

PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE COLLECTE, A LA CARTE. MODIFICATION STATUTAIRE.

M. Delaporte commence et explique que c'est un dossier qui lui tient à cœur : « j'ai besoin de vous tous, on ambitionne de récupérer la compétence collecte, je pense que vous êtes tous convaincus mais vous allez devoir nous aider à convaincre vos élus et vos services » Il explique que les retours sont globalement favorables mais que certaines réticences persistent : « je voudrais qu'il y en ait le moins possible »

M. Beuriot pense qu'il faut prendre le temps de bien expliquer et convaincre, même s'il est conscient de l'échéance : « Pour l'instant nous avons parlé du projet de façon très informelle mais nous ne sommes pas rentrés dans le vif du sujet ».

M. Person intervient pour dire que suite aux 7 dernières réunions, tous les dossiers ont été envoyés au directeurs des services des communautés de communes adhérentes : « ils ne peuvent pas dire ne pas être au courant. »

M. Van Den Driessche pense que le principal problème, c'est que les agents craignent de perdre leur poste ou un de leurs dossiers.

M. Beuriot ajoute : « Dans l'explication qu'on doit donner, il faut préciser les enjeux. Pourquoi fait-on cette étude. D'abord on a comme ambition d'avoir un meilleur service aux meilleurs coûts. Sur la partie traitement, on est parmi les meilleurs élèves de Normandie. Il faut qu'on puisse se projeter. L'accord de dérogation nous a été donné par la préfecture sous réserve de mener cette étude. »

M. Delaporte ajoute que de convaincre les élus ne l'inquiète pas. Mais que pour les services, c'est différent.

M. Person répond que lors du transfert de la compétence « hauts de quais » des déchèteries, il avait été confronté aux mêmes craintes, mais que tout s'est finalement bien passé.

M. Simon ajoute : « Le SDOMODE, c'est nous ! On prend toutes les décisions ensemble ! »

M. Person continue : « Au départ nous pensions délibérer les statuts en septembre. L'ITBN a demandé un délai de 3 mois. Ce n'est pas gênant, il faut seulement savoir si un transfert de la compétence est envisagé au moment du vote du budget prochain, afin de prévoir certaines dépenses sur le BP 2023. »

Il informe ensuite les élus qu'il sera nécessaire que le SDOMODE change de nom au moment du changement des statuts, afin d'avoir un nom plus en cohésion avec les évolutions des compétences du SDOMODE. Il propose PRECOVAD ou SYCOVAD.

M. Legros craint qu'avec un changement de noms, les administrés soient perdus.

M. Simon pense au contraire, que de mettre en avant la valorisation auprès des citoyens est une bonne idée.

M. Person informe les élus que ce ne sont que des propositions et que les idées sont bienvenues. Il précise que tous ces points seront débattus lors du prochain comité syndical.

L'ensemble des autres dossiers et délibérations sont présentés, aucune remarque n'a été émise par l'assemblée.

PROCHAINES RÉUNIONS

- **Comité syndical** mercredi 27 septembre 2023 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 4 octobre 2023 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 8 novembre 2023 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Bureau** mercredi 6 décembre 2023 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** mardi 19 décembre 2023 à 9 heures 30. Lieu à définir.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Pierre LEGROS



